



PLFSS 2027 : LES PATHOLOGISTES ALERTENT

Le diagnostic des cancers ne peut pas devenir une variable d'ajustement budgétaire

Paris, le 30/09/2026

Alors que le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2027 doit être présenté ce jeudi 1er octobre, les médecins pathologistes expriment leurs plus vives préoccupations face à des coupes budgétaires visant la spécialité. Ils alertent sur les conséquences de ces mesures pour la qualité du diagnostic, étape déterminante du parcours de soins en cancérologie, et mettent en garde contre un risque de fragilisation de la prise en charge des patients.

A la croisée de la clinique, de l'imagerie et de la biologie, l'anatomie pathologique pose 95 % des diagnostics de cancer. Les comptes-rendus des pathologistes fondent le pronostic et le choix du traitement, et sont partagés avec l'ensemble des professionnels concernés, s'inscrivant comme maillon indispensable dans la prise en charge des cancers.

Les efforts budgétaires que recherche le gouvernement en matière de dépenses de santé ne peuvent se réduire à une approche purement comptable, d'autant plus lorsque celle-ci se fonde sur des données économiques et des interprétations qui ne reflètent ni la réalité que connaissent les professionnels ni les besoins des patients.

La progression du chiffre d'affaires du secteur, telle que mise en avant par l'Assurance-maladie dans son rapport Charges et Produits, ne tient en effet pas compte de la concentration des structures sous forme d'entreprises, qui participent avec le secteur public à faire face à l'augmentation annuelle de l'activité, de l'ordre de 5%¹, qui doit par ailleurs être mise en regard d'une hausse continue et significative des charges, comme le démontre la diminution concomitante de la rentabilité : coûts des réactifs, ressources humaines, exigences réglementaires et qualité, investissements technologiques.

Fonder des réformes tarifaires sur une analyse erronée des réalités économiques et médicales de la spécialité, c'est faire le choix de fragiliser une spécialité pourtant au cœur des ambitions longterm portées par les autorités en matière de lutte contre les cancers ; c'est faire le choix de pénaliser durablement des professionnels, et plus particulièrement ceux exerçant dans des structures médicales indépendantes à l'heure où l'on prend enfin conscience des effets délétères de la financiarisation ; c'est enfin faire le choix de compromettre la transformation numérique de la pathologie, porteuse de promesses dans l'évolution du diagnostic, et au cœur de laquelle se jouent la maîtrise et la souveraineté des données.

¹ Observatoire de l'Assurance-maladie

En France, 734 pathologistes libéraux² assument 75% de l'activité nationale³ de routine d'histologie et de cytologie, dont une part non négligeable de l'activité issue des hôpitaux, quand les 890 pathologistes salariés (publics et ESPIC) réalisent le reste de cette activité de routine et la quasi totalité des missions d'enseignement, d'expertise et de recherche. Les services d'anatomie pathologique du secteur public hospitalier sont fortement impactés par la crise budgétaire aiguë et un ONDAM contraint. Cette trajectoire budgétaire provoque un effet de ciseau intenable, combinant un déclassement technologique, un transfert de charge non financé, une crise d'attractivité accrue et une dépendance à la sous-traitance privée, au détriment de la formation, de la recherche et de l'innovation.

L'efficiency se construit. L'innovation se finance. Le diagnostic se préserve.

C'est pourquoi les médecins pathologistes appellent à des décisions responsables, fondées sur des données récentes et représentatives, en tenant compte de leurs conséquences concrètes sur la qualité et l'accès aux soins aujourd'hui et surtout demain.

A propos du CNPath : Créé en 2010, le CNPath est le conseil national professionnel des médecins dont la spécialité est l'anatomie et cytologie pathologiques. Il rassemble à ce titre les sociétés savantes, syndicat professionnel, et organismes représentatifs de l'ACP. Il est membre de la Fédération des Spécialités Médicales.

A propos du SMPF : Le SMPF, seul syndicat de médecins spécialisés en anatomo-cytopathologie, rassemble et représente les pathologistes libéraux et publics. Il a vocation à étudier toutes les questions professionnelles se rapportant à la spécialité d'Anatomie et de cytologie pathologiques. Il défend et promeut les intérêts de la spécialité, au service des patients et de l'organisation des soins sur le territoire français.

Dr MP Wissler

Présidente du CNPath

Dr Frédéric Staroz

Président du SMPF

² ONDPS 2025

³ Rapport de la mission ministérielle pilotée par Pr Solène-Florence KAMMERER-JACQUET, pathologiste MCU-PH, CHU de Rennes, et Dr Laurent TRÉLUYER, DSI de la CNAF, précédemment Directeur des Services numériques de l'AP-HP, Novembre 2024